



Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Hélène MARTIN

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Alex THOMAS

Absents avant donné procuration : Mme Bénédicte PIGUET à M. Frédéric COLLAS - M. Mohamed KADOURI à Mme Marie-Laure FRIEZ - M. Denis WEISS à M. Frédéric BLANC

Secrétaire de séance : M. Frédéric BLANC

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2025

La lecture du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025 n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Isolation et réfection du toit du bâtiment communal situé 29 grande rue : validation de devis

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 24 janvier 2025, le Conseil Municipal a validé le projet d'isolation et de réfection du toit du bâtiment communal situé 29 grande rue dans le but de pouvoir utiliser les combles en été et de réduire la facture énergétique en hiver.

Madame le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise CASOLI pour un montant de 25 657,50 € HT (soit 28 223,25 € TTC) en précisant que lors du démontage du toit, un surplus de travaux pourra être possible, entraînant un avenant pour travaux complémentaires.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant
DSIL	25 657,50 €	24,92%	6 392,27 €
GBCA	25 657,50 €	38,97%	10 000 €
Autofinancement	25 657,50 €	36,11%	9 264,53 €
TOTAL	25 657,50 €	100%	25 657,50 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise CASOLI pour un montant de 25 657,50 € HT (28 223,25 € TTC).
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement tel que présenté.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Travaux de voirie - phase 2 de l'enfouissement des réseaux secs « rue des Sources » : validation de devis

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 24 janvier 2025, le Conseil Municipal a validé le projet de réfection complète de la rue des Sources suite à l'enfouissement des réseaux secs dans le but d'assurer la sécurité des véhicules en prenant en compte :

- Un écoulement optimum de l'eau qui déborde sur la route lors du pompage de l'eau à la fontaine.
- La sortie de tracteurs sur la rue

Plusieurs entreprises ont été consultées :

- EUROVIA : 53 673.25 € HT (64 407.90 € TTC)
- ROGER MARTIN : 65 318.70 € HT (78 382.44 € TTC)
- SURLEAU : 59 016.50 € HT (70 819.80 € TTC)

Une analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre est fournie aux membres du conseil Municipal

Madame le Maire précise qu'une analyse amiante doit être effectuée au préalable et présente la proposition de BEI pour un montant de 450 € HT (540 € TTC).

En retenant l'entreprise EUROVIA, le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses HT :

- Travaux : 53 673,25 €
- Maîtrise d'œuvre et analyse : 4 850,00 €
- Total dépenses HT : 58 523,25 €

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant
DETR	58 523,25 €	20,00 %	11 704,65 €
GBCA	58 523,25 €	20,88%	12 220,00 €
Autofinancement	58 523,25 €	59,12%	34 598,60 €
TOTAL	58 523,25 €	100 %	58 523,25€

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 53 673,25 € HT (64 407,90 € TTC).
- **VALIDE** le devis du bureau d'expertise BEI pour un montant de 450 € HT (540 € TTC).
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement tel que présenté.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Sécurisation du passage piéton situé près du pont de l'A36 : validation de devis

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 4 avril 2025, le Conseil Municipal a validé le projet de sécurisation de la traversée du passage piétons, situé sur la RD 9, près du pont de l'A36.

Dans un premier temps, l'entreprise SURLEAU a été sollicitée et nous a proposé un devis de 5 867 € HT (7 040 € TTC).

Dans l'intervalle, le service voirie du département nous a fait part de son intention d'effectuer la réfection du pont. Une opportunité s'offre alors : coordonner les travaux du département avec les travaux de sécurisation du passage piéton situé près du pont de l'A36.

Dans cette optique, l'entreprise RICHERT nous a transmis son devis d'un montant de 2 872 € HT (3 446,40 € TTC).

Le marquage du passage piéton, les bandes d'éveil et la pose des plots routiers ne sont pas inclus dans ce devis, un devis complémentaire sera demandé à Signaux Girod

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise RICHERT pour un montant de 2 872 € HT (3 446,40 € TTC).
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Ligne de trésorerie : Annule et remplace la délibération n° 20-2025

Madame le Maire expose :

La délibération prise le 22 mai 2025 comporte une erreur dans les caractéristiques de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Banque Populaire : commission d'engagement inscrite à 120 € au lieu de 150 €.

Elle propose donc de la reprendre avec les caractéristiques suivantes :

- Ligne de trésorerie de 60 000 euros mobilisable par virements, par tranches de 15 000 € minimum.
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + marge de 0,950 %
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestriellement
- Commission d'engagement : 150 euros

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE DE CONTRACTER** auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont définies ci-dessus.

Eclairage public rue des Corbais

Madame le Maire expose :

La Municipalité souhaite que l'éclairage public soit complet dans la rue des Corbais. Actuellement, seulement une partie de cette rue dispose d'un éclairage public. Pour remédier à cela, il est prévu d'installer 2 mats supplémentaires et de déplacer celui existant.

Madame le Maire présente deux devis de l'entreprise HAEFELI :

- Solution solaire : 7 585 € HT (9 102 € TTC).
- Solution classique : 7 778,20 € HT (9 333,84 € TTC).

La première solution envisagée consistait à effectuer les travaux de branchement en bordure des propriétés privées, afin d'éviter la traversée de la route et réduire les coûts. Cependant, l'accord de tous les propriétaires n'ayant pas été obtenu, il est maintenant proposé d'opter pour la solution solaire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise HAEFELI pour la solution solaire d'un montant de 7 585 € HT (9 102 € TTC).
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Questions et informations diverses

❖ Demande de subventions

Maison des Familles de Franche-Comté

❖ Demandes d'Urbanisme

Dépôt d'une demande d'aménagement d'un local pour l'implantation d'un cabinet infirmier au 7 rue du Port

❖ Fusion des 2 syndicats des écoles

Le syndicat du RPI a pris une délibération concernant le projet de fusion des 2 syndicats de l'école maternelle et élémentaire. Cette délibération transmise en Préfecture va lancer la procédure :

Projet de fusion des syndicats scolaires du « RPI Dorans – Botans – Bermont – Sevenans » et du « SIEMPK ».

*Madame la Présidente du RPI de Dorans – Botans – Bermont – Sevenans,
Monsieur le Président du SIEMPK des communes de Dorans – Botans – Bermont – Sevenans,
Monsieur le Maire de Dorans,
Madame le Maire de Botans,
Monsieur le Maire de Bermont,
Madame le Maire de Sevenans,*

Expose que :

L'activité scolaire des 4 communes de Dorans – Botans – Bermont – Sevenans est réalisée par 2 syndicats scolaires :

*« RPI Dorans – Botans – Bermont – Sevenans » dont le siège est fixé au pôle scolaire, chemin des Ecoles – 90400
DORANS ;*

*SIEMPK (syndicat intercommunal école maternelle Pauline Kergomard dont le siège est fixé à la mairie de
Sevenans ;*

Le RPI est propriétaire des locaux de l'école élémentaire et du bâtiment périscolaire situés au pôle scolaire à Dorans ;

Le SIEMPK est propriétaire des locaux de l'école maternelle située au pôle scolaire à Dorans ;

Par conséquent ce sont les 4 mêmes communes qui composent le RPI et le SIEMPK ;

Les 2 syndicats partagent la même secrétaire dont le bureau est situé dans les locaux du périscolaire depuis septembre 2024 ;

Il paraît plus pertinent de réunir les 2 syndicats afin de faciliter la gestion et réduire les coûts de fonctionnement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-27 relatif à la fusion des syndicats ;

Les Maires des 4 communes nommées, souhaitent la fusion des 2 syndicats scolaires.

Décide

*D'approuver le principe de fusion des 2 syndicats scolaires du RPI et SIEMPK des communes de Dorans– Botans –
Bermont – Sevenans avec une prise d'effet au 1er janvier 2026 ;*

De préparer le projet de statuts du nouveau syndicat issu de la fusion des deux syndicats existants.

D'informer Monsieur le Préfet de ce projet afin d'engager la procédure.

❖ Travaux

En raison d'un risque de ruissellement, le projet de réfection du chemin des neuf moulins, prévu cette année, ne pourra pas se faire en l'état. Une nouvelle étude pourra être envisagée ultérieurement.

La séance est levée à 21h10
Fait à BOTANS, le 15 juillet 2025

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ



Le secrétaire de séance,
Frédéric BLANC



